

221C2065
FR0004110310-FS0666

12 août 2021

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP
(Euronext Paris)

Complément à D&I 221C2032 du 9 août 2021

Par courrier reçu le 9 août 2021, complété par un courrier reçu le 11 août, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) déclare :

- ce franchissement de seuils s'inscrit dans le cadre d'un transfert de la moitié des actions de M. Alain de Rouvray à son épouse Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) et n'a nécessité aucun financement externe ;
- Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) agit seule et n'agit pas de concert avec une autre personne physique ou morale ;
- Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) n'envisage pas de poursuivre des acquisitions et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ESI GROUP ;
- Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) n'envisage pas de modifier la stratégie de la société ESI GROUP ni de mettre en œuvre les opérations listées à l'article 223 -17 du règlement général ;
- Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) n'est pas partie à des accords et instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du code de commerce ;
- Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) n'envisage pas d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou droits de vote de la société ESI GROUP ;
- Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) n'envisage pas de demander sa nomination en tant qu'administrateur. »